



go4future : détermination des recommandations pour la nouvelle formation initiale

Agrotec Suisse et la VSBM examinent ensemble les profils professionnels des mécanicien(ne)s en machines agricoles, en machines de chantier et d'appareils à moteur CFC dans le cadre du projet «go4future», afin notamment d'adapter au mieux la formation initiale aux besoins des entreprises. La commission de la formation professionnelle a élaboré des propositions et recommandations concrètes qui sont actuellement présentées aux membres intéressés dans le cadre d'une tournée nationale. Voici les points les plus importants.

La commission de la formation professionnelle (CFP) a concrétisé le concept de la future formation initiale des mécanicien(ne)s en machines agricoles, en machines de chantier et d'appareils à moteur CFC et élaboré des recommandations. L'association recommande de ne pas regrouper les professions séparées jusqu'à présent. Cette recommandation est étayée par l'enquête de l'hiver 2023, dans laquelle 75 % des entreprises interrogées se sont prononcées contre un tel regroupement. 80 % se disent satisfaites des formations actuelles. Pour la formation initiale avec un niveau d'exigences moins élevé, la CFP recommande un CFC de trois ans. Dans l'enquête, 65 % des entreprises interrogées se sont prononcées en faveur de l'introduction d'une formation initiale avec un niveau d'exigences moins élevé et 75 % ont indiqué vouloir embaucher des diplômé(e)s.

Potentiels de la formation de trois ans

Une formation de trois ans peut contribuer à fournir la main-d'œuvre avec un niveau de qualification moins élevé dont la branche a besoin. Avec des possibilités optimales de transition vers les formations de quatre ans,

il est également possible de former davantage de professionnels qualifiés. Le niveau d'exigences moins élevé permet également aux élèves ayant plus de difficultés scolaires d'intégrer la branche et la durée de formation plus courte permet de former un plus grand nombre de diplômé(e)s pour une capacité de formation constante des entreprises. Autre argument en faveur de la nouvelle formation : elle permet d'adresser plus systématiquement la formation de quatre ans aux élèves performants et aux exigences élevées des entreprises.

Mais il y a aussi des risques

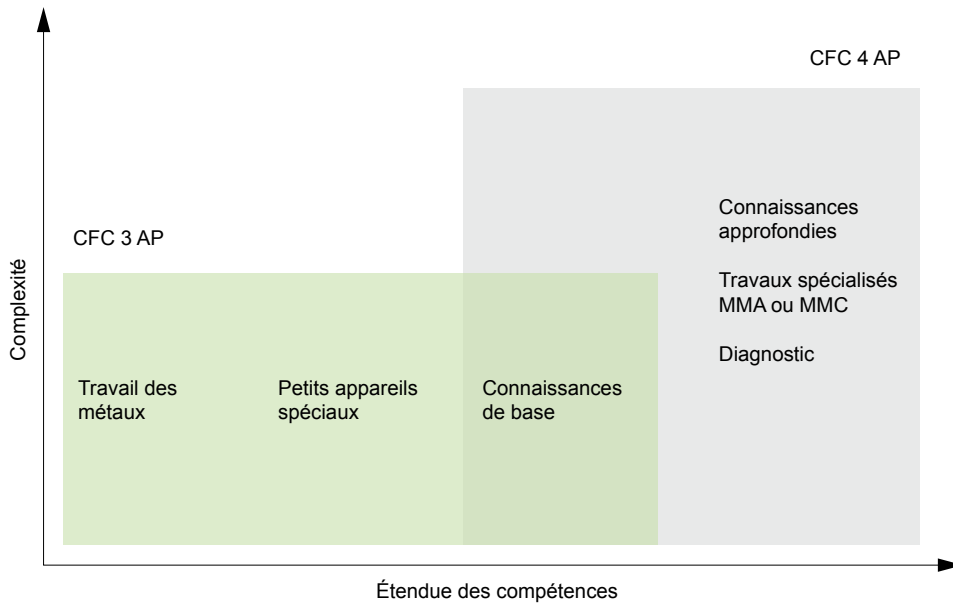
Il faut s'attendre à ce que les places destinées à la formation de quatre ans soient utilisées à l'avenir pour la formation de trois ans. De ce fait, le nombre d'apprenti(e)s avec un profil de quatre ans diminuerait. Cela comporte également le risque de devoir centraliser les sites EP et CI. Par ailleurs, il est clair que les diplômé(e)s d'une formation de trois ans seront également débauchés par d'autres branches. Un autre risque réside dans le fait que les entreprises posent des exigences trop élevées aux jeunes diplômé(e)s de la formation de trois ans.

À quoi doivent ressembler les nouvelles formations initiales ?

Pour la nouvelle formation initiale avec un niveau d'exigences moins élevé, la CFP recommande un CFC de trois ans avec les deux profils «Généraliste» et «Petits appareils». L'objectif est de couvrir de manière optimale les besoins spécifiques de la branche. Les CFC de mécanicien en machines agricoles et de mécanicien en machines de chantier existants de quatre ans doivent être maintenus pour la formation initiale de quatre ans. Afin de laisser de la place à de nouveaux contenus dans les domaines du diagnostic et de la technique de mesure dans le plan de formation quadriennal, l'usinage des métaux (exception faite du soudage) ne doit plus être enseigné que dans le CFC de trois ans avec profil «Généraliste». La spécialisation dans les petits appareils se fait de manière ciblée dans le cadre du CFC de trois ans avec profil «Petits appareils».

Chevauchement de profils pour plus de perméabilité

Selon la recommandation de la CFP, les formations initiales de quatre et trois ans doivent avoir des contenus aussi bien autonomes que com-



muns. La perméabilité entre la formation plus courte et la formation plus longue doit être garantie par un apprentissage complémentaire. La durée recommandée de l'apprentissage complémentaire est de trois ans. Cela peut toutefois varier en fonction de l'importance du chevauchement, des prestations individuelles et des offres des écoles professionnelles et des centres CI. Il est important de

noter qu'il ne s'agit que d'une recommandation et que dans tous les cas, c'est l'entreprise formatrice qui décide de la durée d'un apprentissage complémentaire raccourci.

La décision appartient aux membres

Les propositions et recommandations concrétisées sont actuellement présentées aux membres de l'association dans le cadre d'une tournée d'infor-

mation. Les membres ont le dernier mot. Lors de l'assemblée de l'association professionnelle à l'automne 2025, ils pourront voter, par l'intermédiaire de leurs délégués régionaux, sur l'introduction de la nouvelle formation initiale avec un niveau d'exigences moins élevé et sur les adaptations qui en découlent dans le paysage de la formation initiale.

Emanuel Scheidegger

Aperçu du paysage éducatif

